

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 282

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« – À la même première phrase du même avant-dernier alinéa, après le mot : « agriculture », sont insérés les mots : « intégrant la rémunération de la main d'œuvre agricole salariée et non salariée » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer la rémunération de la main d'œuvre agricole dans la notion législative du coût de production.